



Ecole : Voltaire-Sévigé  
1 rue Emile Zola  
59160 LOMME  
tel : 03.20.92.42.09  
mail : ce.0596209d@ac-lille.fr  
site : voltaire-sevigne.etab.ac-lille.fr



## Compte rendu du Conseil d'école extraordinaire du 11 mai 2020 de 16h30 à 18h

### Ordre du jour :

- présentation du protocole de réouverture de l'école
- questions diverses

### Présents :

**Enseignants :** Mme Katy DASSONNEVILLE, Mme Christelle DESROUSSEAUX, Mme Aline DIMART, Mme Alice EVRARD, Mme Catherine VERMELLE, Mme Maggy BARTEK, Mme Stéphanie CHEERE, Mme Emmanuelle DOS SANTOS, M. Freddy RICHARD, Mme Sandrine CHIEUX, Mme Carole TURPIN, M. Pierre-Yves PIRA, Mme Audrey WILLAY, Mme Marion BOULET, Mme Anne GILLES, M. Bastien AMIRI, Mme Marjolaine BRUNET, M. Olivier DELEBECQUE, M. Philippe MARTIN.

**Représentants de parents d'élèves :** Mme Dorothée GOALES, Mme Cindy LENOIR, Mme Sandrine VANDENHOVE, Mme Elise DEVULDER, Mme Amandine KOENIG, Mme Isabelle CLEMENT, Mme Isabelle DUSSAUTOIR, Mme Anne-Sophie VANDERSYPE, Mme Christelle MION, Mme Isabelle DATICHE

**Représentant de la municipalité :** M. Francis VAN DER ELST (*adjoint au Maire*)

**Déléguée Départementale de l'Education Nationale :** Mme Chantal LEPOT

**Excusé :** M. Fabrice SERGENT (*Inspecteur de l'Education Nationale*)

M. MARTIN salue l'ensemble des membres du Conseil d'Ecole qui se tient dans des circonstances exceptionnelles, par visioconférence. La réunion est essentiellement consacrée à la présentation du protocole de réouverture progressive de l'école.

### 1. Cadrage national

M. MARTIN contextualise ce protocole en donnant des éléments d'informations concernant le cadrage national.

#### a) **Protocole sanitaire**

Le fonctionnement de l'école est adapté de manière à respecter le protocole sanitaire établi par le ministère de l'Education nationale et le ministère des solidarités et de la santé.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- La distanciation physique ;
- Le respect des gestes barrière ;
- La limitation du brassage des élèves ;
- Le nettoyage et la désinfection régulière des locaux et matériels ;
- L'information et la communication à l'attention des parents et des élèves ainsi que la formation des personnels.

Une organisation est donc mise en place pour permettre le respect de ces principes fondamentaux dans le fonctionnement de l'école. Le port du masque « grand public » est obligatoire pour tous les personnels dans les situations où la distanciation risque de ne pas être respectée (encadrement des élèves les plus jeunes ou à besoins éducatifs particuliers, circulation, récréation, etc.).

Référence à la page dédiée du site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-desecoles-colleges-et-lycees-303546>

#### b) **Accueil des élèves et des personnels**

L'obligation d'instruction s'impose à tous, en classe ou à la maison.

La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles.

Après le 11 mai, quatre situations possibles pour les élèves, éventuellement cumulatives :

- en classe ;
- en étude si les locaux et les moyens de surveillance le permettent ;
- à la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance ;
- en activité grâce à un accueil organisé en lien ou par les communes dans le cadre du dispositif « Sport – Santé – Culture – Civisme » (2S2C).

Les cours se déroulent en groupe de 15 élèves maximum dans le respect des règles de distanciation, de manière alternative et selon des modalités définies (un jour sur deux, deux jours consécutifs sur quatre ou une semaine sur deux).

Groupes multi-niveaux possibles pour scolariser des élèves prioritaires dont les cours n'ont pas repris : les élèves en situation de handicap, décrocheurs ou en risque de décrochage, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation.

Les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19 ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité ne doivent pas être présents aux mois de mai et juin. Ils préviennent l'Inspecteur de l'Education

nationale, qui leur indique s'ils continuent de s'occuper de leur classe à distance ou s'ils prennent en charge un groupe d'élèves qui ne peut pas se rendre à l'école pour des raisons de santé.

La préparation de la réouverture s'effectue d'abord à distance, elle permet à l'équipe éducative de se former :

- aux règles et consignes sanitaires, avec l'aide des personnels de santé ;
- aux aspects psychologiques de l'accueil des personnels et des élèves.

La pré-reprise des professeurs des écoles a lieu à partir du 11 mai.

### **c) Principes pédagogiques**

L'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il faut éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.

Des fiches explicitent sur Eduscol, niveau par niveau de la maternelle à la 3e, toutes les recommandations et informations pédagogiques : <https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>

Deux temps préalables sont nécessaires pour un accompagnement personnalisé de l'élève :

- Un temps d'échange avec les élèves pour prendre en compte les dimensions sociales, psycho-affectives et familiales liées à la période de confinement. Une attention sera portée sur les élèves qui n'ont pas participé avec assiduité à l'enseignement à distance
- Un temps de bilan : un point de situation pour identifier où en est chaque élève dans ses apprentissages et préciser ses besoins sera utile. Importance du suivi effectif des cours en présentiel pour les élèves qui n'ont pas ou très peu répondu, dans le cadre de la continuité pédagogique.

### **d) Information des familles**

L'information et la communication à l'attention des parents et des élèves sont tout particulièrement indispensables sur l'enseignement à l'école et à la maison :

- Une vidéographie sur les principes d'une réouverture : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>
- Des affichettes thématiques sur les règles de fonctionnement à respecter (nettoyage, gestes barrières, récréation, circulation...) : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>
- Une information individuelle sur les modalités de la réouverture et sur la scolarité est délivrée à chaque famille
- Les professeurs et l'équipe éducative contactent les familles pour poursuivre l'enseignement à distance
- Dans chaque académie une équipe dédiée peut répondre aux parents : <https://www.education.gouv.fr/continuitepedagogique-des-cellules-telephoniques-academiques-pour-repondre-aux-familles-303177>

### **e) Le rôle des familles**

Décision de scolarisation de son enfant valable jusqu'au 1er juin.

Prise de température de son enfant scolarisé avant le départ pour l'école.

En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et la famille en informe le directeur d'école.

Les parents jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation de leurs enfants au respect des règles de fonctionnement et des gestes barrière.

Suivi de l'enseignement à distance si l'enfant reste à la maison

- « Ma Classe à la maison » : [Ecole.cned.fr](http://Ecole.cned.fr) / [College.cned.fr](http://College.cned.fr)
- Dispositif « Devoirs à la maison » (transmission hebdomadaire par la poste des devoirs, retour postal gratuit des devoirs réalisés, numérisation des devoirs)
- Site internet et blog de l'école : [voltaire-sevigne-lomme.com](http://voltaire-sevigne-lomme.com)

## **2. Cadrage municipal**

M. MARTIN apporte des éléments d'informations concernant le cadrage municipal, négocié entre Mme la Rectrice, M. le Directeur académique et Mme et Ms les Maires de Lille, Lomme et Hellemmes.

### **a) Élèves en écoles maternelles**

Pas de rentrée pour les élèves de maternelle dans un 1er temps. Un point Education Nationale-Ville sera réalisé au cours de la semaine du 18 mai, afin d'étudier l'accueil des grandes sections au regard du protocole sanitaire, du nombre d'enfants prévu et du fonctionnement du périscolaire

### **b) Élèves en écoles élémentaires**

Rentrée de toutes les sections d'élémentaires sur la base de 3 critères le 14 mai (pré-rentrée des enseignants les 11, 12 et 13) répondant aux situations les plus urgentes :

- > les élèves des parents à professions prioritaires (personnels soignants, personnels de secours et d'assistance, fonction publique locale, commerçants, enseignants, travailleurs sociaux et personnels du Ministère de la Justice);
- > les élèves ayant décroché pendant le confinement ou dont l'enseignant juge le retour à l'école comme prioritaire;
- > les élèves dont le parent (en cas de famille monoparentale) ou les deux parents doivent impérativement être présents sur le lieu de travail et ce quotidiennement.

### **c) Journée scolaire type**

Des groupes de 10 enfants (respect des consignes sanitaires, gestes barrières et distanciation) seront accueillis quotidiennement sans changement de groupe avant le 1er juin.

Un enseignant est affecté pour s'occuper d'un groupe de 10 enfants. Il s'agit d'un enseignant de l'école ou, si besoin, d'un enseignant d'une autre école ou de la brigade de remplacement.

Les enseignants autorisés à travailler en distanciel prendront en charge, comme en période de confinement, les élèves qui restent chez eux.

La journée scolaire sera adaptée de façon à permettre une entrée en classe échelonnée et donc d'éviter tout croisement entre les élèves. Des protocoles propres à chaque école seront mis en place en fonction des configurations et de l'organisation de chacune d'elles. Les écoles ainsi que les services municipaux y travaillent conjointement.

#### **d) Accueil périscolaire**

La municipalité assurera bien entendu tout le périscolaire : garderies matin et soir, restauration scolaire... et assurera l'application du protocole sanitaire imposé par l'Education nationale (désinfections plusieurs fois par jour, etc.). L'accueil périscolaire démarre à la reprise de l'école, à savoir le 14 mai. Seul le périscolaire du matin démarrera le 18 mai. Les accueils de loisirs du mercredi après-midi reprendront à compter du mercredi 20 mai et seront réservés aux élèves scolarisés.

#### **e) Pôles d'accueils pour enfants de personnels prioritaires**

Sont maintenus les pôles d'accueils des enfants dont les parents sont considérés comme personnels prioritaires

- > Il sera conseillé à chaque famille un retour vers l'école d'origine ;
- > Un pôle est maintenu pour ceux qui ne pourraient rejoindre leur école ;
- > Le mercredi et le week-end, l'enfant sera accueilli de la même manière que durant le confinement.

M. VAN DER ELST précise que des agents de la police municipale patrouilleront régulièrement aux abords des écoles afin de vérifier le respect des mesures de distanciation sociale.

### **3. Protocole spécifique de réouverture de l'école Voltaire-Séviigné**

Au regard de ces éléments de cadrage nationaux et municipaux, M. MARTIN présente le protocole arrêté par l'équipe, en lien avec la Municipalité.

*Quand rouvre l'école ? A partir du 14 mai 2020*

*Classes/élèves concerné(e)s* : Toutes les classes du CP au CM2 (dispositif ULIS inclus), sur la base du volontariat des parents.

*Consultation des parents pour exprimer leur choix de scolariser ou non leur enfant* : Chaque enseignant a consulté les parents des élèves de sa classe pour connaître leur choix de retour en présentiel ou de poursuite d'enseignement à distance

*Information individuelle des familles* : Dès la consultation des membres du Conseil d'Ecole terminée, un mail complet de 2 pages présentant clairement le protocole de reprise sera adressé à chaque famille, aussi bien pour les parents ayant opté pour un retour physique à l'école que pour ceux qui ont choisi de poursuivre l'enseignement en distanciel. Le protocole sera aussi consultable sur le blog de l'école.

#### **1. Communication avec les familles en amont du 11 mai**

- > Principalement par mail (l'outil a fait ses preuves lors de la phase d'enseignement à distance)
- > Sur le site internet et le blog de l'école
- > Affichage sur les vitrines situées près des grilles de l'école (rappel des gestes barrières, des consignes sanitaires)
- > Via la tenue d'un conseil d'Ecole en visioconférence le lundi 11 mai 2020 à 16h30
- > Engagement d'assiduité (pas d'accueil à la carte) et nécessité d'un respect scrupuleux des horaires (les retards ne seront pas acceptés).

#### **2. Modalités d'accueil et de sortie des familles et des élèves**

- > Rentrée des enseignants : lundi 11 mai 2020 et rentrée de l'ensemble des élèves : le jeudi 14 mai 2020
- > Le public accueilli est constitué prioritairement (sur la base du volontariat des parents) :
  - \* des élèves des parents à professions prioritaires (personnels soignants, de secours, fonction publique locale, commerçants, enseignants, travailleurs sociaux).
  - \* des élèves où les deux parents (ou le parent en cas de famille monoparentale) doivent impérativement être présents sur le lieu de travail et ce quotidiennement.
  - \* des élèves ayant décroché pendant le confinement et ceux qui sont en difficulté, dont l'enseignant juge le retour à l'école comme prioritaire.
  - \* des élèves en situation de handicap. Une attention sera accordée à l'accueil des fratries.

La situation est évidemment évolutive par rapport au contexte sanitaire, aux décisions des pouvoirs publics et aux éventuelles fluctuations des effectifs.

> Entrées échelonnées pour limiter le flux des parents aux grilles de l'école et des enfants en circulation dans l'enceinte de l'école (même si cela peut engendrer des difficultés pour des familles avec fratrie aux horaires différents) – Temps d'accueil limité à 5 minutes :

\* **matin** :

**8h30-11h30** : CP Mme Dassonneville (Voltaire-RDC), CP Mme Vermelle (Voltaire-RDC), CP Mme Evrard (Voltaire-1er), CE1 Mme Cheere (Voltaire-1er)-soit 24 enfants à Voltaire- CE1 Mme Dos Santos (Séviigné-1er), soit 7 enfants à Séviigné

**8h45-11h45** : CE2 M. Pira (Voltaire-1er), CE2 Mme Turpin (Voltaire-1er)- soit 18 enfants à Voltaire- CM1 Mme Boulet (Séviigné-RDC), CM1/CM2 Mme Gilles (Séviigné-1er), soit 17 à Séviigné

**9h00-12h00** : CP Mme Desrousseaux (Voltaire-RDC), CP Mme Dimart (Voltaire-RDC), CE1 M. Richard (Voltaire-1er), soit 17 enfants à Voltaire- ULIS Mme Brunet (Séviigné-RDC), CE1 Mme Bartek (Séviigné-1er), CM2 M. Amiri (Séviigné-1er), soit 25 élèves à Séviigné

\* **après-midi** :

**13h30-15h40** : CP Mme Dassonneville (Voltaire-RDC), CP Mme Vermelle (Voltaire-RDC), CP Mme Evrard (Voltaire-1er), CE1 Mme Cheere (Voltaire-1er)-soit 24 enfants à Voltaire- CE1 Mme Dos Santos (Séviigné-1er), soit 7 enfants à Séviigné

**13h45-15h55** : CE2 M. Pira (Voltaire-1er), CE2 Mme Turpin (Voltaire-1er)- soit 18 enfants à Voltaire- CM1 Mme Boulet (Sévigné-RDC), CM1/CM2 Mme Gilles (Sévigné-1er), soit 17 à Sévigné

**14h00-16h10** : CP Mme Desrousseaux (Voltaire-RDC), CP Mme Dimart (Voltaire-RDC), CE1 M. Richard (Voltaire-1er), soit 17 enfants à Voltaire- ULIS Mme Brunet (Sévigné-RDC), CE1 Mme Bartek (Sévigné-1er), CM2 M. Amiri (Sévigné-1er), soit 25 élèves à Sévigné

> L'organisation de la semaine scolaire (à 4,5 jours) est préservée selon la volonté municipale : NAP le lundi après-midi, cours le mercredi matin.

> Accueil dans la cour aux grilles habituelles par M. MARTIN (côté Voltaire) et Mme BRUNET (côté Sévigné – M. DELEBECQUE le vendredi)

> Horaires d'ouverture des grilles échelonnés :

\* 8h25 – 8h30 / 13h25 – 13h30

\* 8h40 – 8h45 / 13h40 – 13h45

\* 8h55 – 9h00 / 13h55 – 14h00

Les enseignants attendent leurs élèves à un endroit précis, avec marquage au sol pour pouvoir respecter la distanciation d'un mètre.

Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'école, y compris dans les cours (sauf sur rendez-vous) - pas de contact direct parent/enseignant (privilégier la communication par mail ou téléphone)

> Marquages au sol à l'extérieur de l'école pour visualiser la distanciation pour les parents

> Accès au bâtiment Voltaire par la porte côté bureau et sortie côté WC, accès au bâtiment Sévigné par la porte côté RASED et sortie côté WC

### 3. Modalités de déplacement à l'intérieur de l'école

> Marquages au sol dans les couloirs pour indiquer le sens de circulation + pictogrammes avec flèches et sens interdits

> Une cage d'escalier dédiée à la montée et l'autre à la descente

> Déplacements limités au minimum, par petits groupes échelonnés à la queue leu leu avec préservation des distances de sécurité

> Pas de déplacement d'élèves seuls

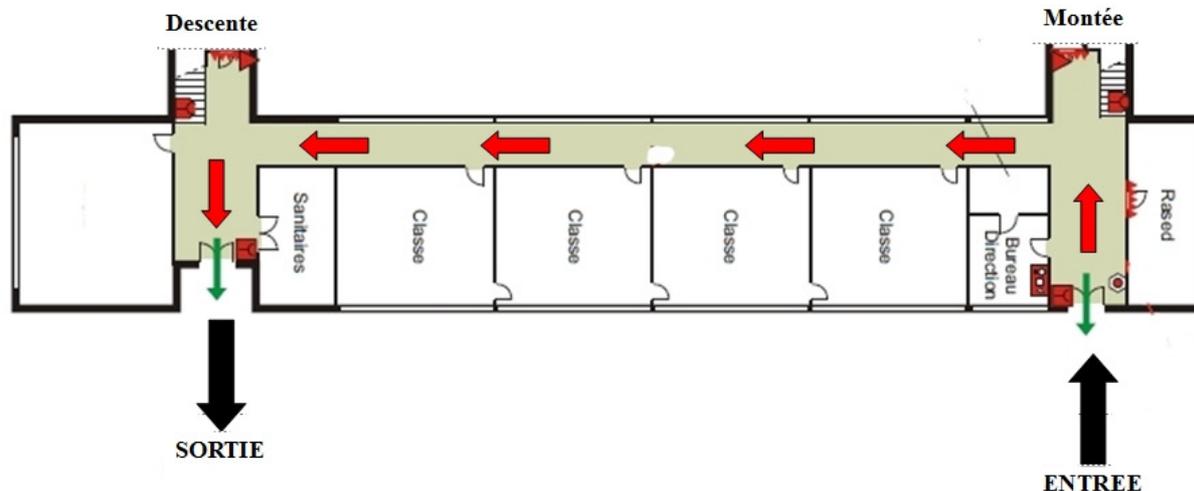
> Portes des classes laissées ouvertes pour éviter de toucher les poignées

> Pas d'utilisation des porte-manteaux : manteau au dos de chaque chaise

> Rampes désinfectées après chaque passage par les agents municipaux

Mme LEPOT demande comment cela se passera quand un enfant doit être repris sur le temps scolaire pour un rendez-vous médical tel un suivi orthophonique. M. MARTIN répond qu'un adulte de l'école ira systématiquement chercher l'enfant concerné dans sa classe afin de l'accompagner jusqu'à la grille où ses parents l'attendent. Même procédé pour le retour en classe.

*Exemple : sens de circulation au rez-de-chaussée du bâtiment Voltaire*



### 4. Organisation pédagogique

> Fonctionnement pas classe pour tous les niveaux – groupes de 10 élèves par classe

Les classes dont les effectifs dépassent 10 élèves seront scindées en 2 et fonctionneront par groupes avec une rotation (accueil en présentiel une semaine sur 2) Dans un premier temps, c'est le cas pour la classe de CM2 de M. AMIRI.

> Les premiers jours, jusqu'au mercredi 20 mai inclus, les enfants dont les parents ont confirmé leur présence seront accueillis chaque jour en présentiel, selon les horaires indiqués pour chaque classe.

> A partir du lundi 25 mai, au regard des effectifs prévus, accueil des élèves de chaque classe en présentiel toute la semaine, sauf une journée dédiée au distanciel pour les enfants restés chez eux : préparation et envoi d'un plan de travail avec supports à la semaine (les mêmes que ceux qui sont utilisés en présentiel), gestion de la communication par mail et des retours de travaux, éventuellement visios d'aide plus personnalisée par groupes de besoins.

> Roulement des enseignants sur la semaine (organisation prenant en compte la localisation par bâtiment et par étage, ainsi que le niveau) pour permettre un nombre plus faible de présents et la possibilité d'un accueil par regroupements une fois par semaine

> 2 possibilités: - une journée de la semaine en distanciel quand l'enseignant est en distanciel, si la famille le peut (option privilégiée pour ne pas surcharger les groupes)

- une journée de la semaine en accueil par un autre enseignant du même niveau

Enseignant et effectif en présentiel	Niveau	En présence / à distance
Mme DASSONNEVILLE (4 élèves)	CP	Présentiel sauf mardi (distanciel)
Mme DESROUSSEAUX (5 élèves)	CP	Présentiel sauf vendredi (distanciel)
Mme DIMART (6 élèves)	CP	Présentiel sauf vendredi (distanciel)
Mme EVRARD (6 élèves)	CP	Présentiel sauf jeudi (distanciel)
Mme VERMELLE (6 élèves)	CP	Présentiel sauf mardi (distanciel)
Mme BARTEK (7 élèves : 5 + 2 CE2C)	CE1	Présentiel sauf mardi (distanciel)
Mme CHEERE (8 élèves)	CE1	Présentiel sauf jeudi (distanciel)
Mme DOS SANTOS (7 élèves)	CE1	Présentiel sauf jeudi (distanciel)
M. RICHARD (6 élèves)	CE1	Présentiel sauf mardi (distanciel)
Enseignant et effectif en présentiel	Niveau	En présence / à distance
Mme CHIEUX (2 élèves accueillis chez Mme Bartek)	CE2	Distanciel
M. PIRA (10 élèves)	CE2	Présentiel sauf jeudi (distanciel)
Mme TURPIN (8 élèves)	CE2	Présentiel sauf mardi (distanciel)
Mme BOULET (14 élèves - 2 groupes)	CM1	Présentiel sauf mardi (distanciel)
Mmes DUVAL/WILLAY (7 élèves)	CM1	Distanciel
Mme GILLES (10 élèves : 5 CM1 et 5 CM2)	CM1/CM2	Présentiel sauf vendredi (distanciel)
M. AMIRI (14 élèves – 2 groupes)	CM2	Présentiel sauf jeudi (distanciel)
Mme ROEGIERS (6 élèves accueillis chez Mme Brunet)	CM2	Distanciel
Mme BRUNET (8 élèves : 2 + 6 CM2R)	ULIS	Présentiel sauf vendredi (distanciel)
M. DELEBECQUE (groupe d'élèves en difficulté)	RASED	Présentiel / distanciel

### 5. Organisation générale de la prise en charge des élèves en présentiel

Le cadrage national recommande des groupes de 15 élèves maximum, mais selon la volonté municipale, les groupes sont établis à 10 au maximum.

Si le nombre d'enfants fréquentant l'école augmente de manière significative au fil des semaines, pour les classes qui excèdent l'effectif de 10 élèves, nécessité de constituer des demi-groupes et de fonctionner avec des rotations (présentiel 1 semaine sur 2).

> Fonctionnement avec des groupes figés basés sur l'enquête menée auprès des familles jusque fin mai. Un enfant non inscrit ne sera pas accepté.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	15 groupes présents	9 groupes présents	15 groupes présents	10 groupes présents	11 groupes présents
APRES-MIDI	NAP (Mairie)	9 groupes présents		10 groupes présents	11 groupes présents

### 6. Modalités d'occupation des locaux

> Utilisation des salles de classe et des WC, utilisation de la salle des maîtres uniquement pour les adultes. La BCD et la salle informatique ne seront plus utilisées avec les enfants (trop de surfaces contacts).

> Réguler la manipulation des livres par les élèves : laisser le livre au repos 5 jours après utilisation.

### 7. Modalités au sein des classes

\* **Installation** : > Tables individuelles si possible. En cas de table double, utilisation pour un seul élève. Places des élèves indiquées par leur nom afin d'utiliser les mêmes tables lors des temps périscolaires. Tables espacées d'au moins 1 mètre (1,5 mètre si possible), pas positionnées en face à face, éloignées de la porte d'entrée

> Neutraliser le mobilier qui n'est pas nécessaire, ne pas permettre l'accès au matériel collectif

> Pas de coin de regroupement

> Aération systématique (avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations et après le départ des élèves)

> Limiter les déplacements en classe. Au besoin, matérialiser un sens de circulation dans la classe pour limiter les croisements

> Nettoyage de chaque local occupé (planning d'optimisation pour les agents d'entretien selon l'occupation des salles).

#### \* **Matériel scolaire :**

- > Matériel nominatif et personnel apporté par les enfants (étiqueter le matériel autant que possible)
- > Pas de possibilité d'échange ou de prêt provisoire de matériel (sinon, désinfection indispensable)
- > Possibilité de laisser le matériel sur place (matériel, cahiers, livres, cartable...) pour éviter les pertes de matériel et les risques de contacts extérieurs (transmission des leçons ou contenus de lecture pour le domicile par le biais de mails)
- > Manipulations réalisées par l'adulte ou attribution de matériel à chaque élève si besoin de manipulation (désinfection indispensable)
- > Pour les enseignants, éviter d'emporter des cahiers ou supports de travail des élèves à domicile
- > Demander d'apporter des mouchoirs en papier et une gourde ou bouteille d'eau pour éviter de boire au robinet en cas de temps chaud (si utilisation de gobelets, ils doivent être nominatifs).

#### **8. Formation aux gestes barrières**

- > Affichages nécessaires sur les vitrines situées près des grilles de l'école, aux entrées des bâtiments, dans les couloirs, dans les WC et dans chaque classe
- > Utiliser des pictogrammes pour faciliter la compréhension de tous (accessible aussi bien aux enfants qu'aux parents). Les animateurs périscolaires ont prévu de réaliser avec les élèves des dessins en lien avec les gestes barrières au début de la reprise.
- > Rappels constants par consignes orales des gestes barrières et de la nécessité de les respecter (aux élèves et parents)
- > Matériel d'infirmerie prêt en cas d'enfant à soigner (gants jetables, masques pédiatriques pour les enfants présentant des symptômes...)
- > Participation à une visio de formation aux gestes barrières avec la participation de Mme HOMBLE, infirmière de l'Education Nationale, avant la reprise.
- > Sollicitation de l'intervention de Mme HOMBLE, infirmière de l'Education Nationale, dans les classes pour donner du sens aux gestes barrières et répondre aux interrogations des enfants.

#### **9. Organisation des récréations**

- > Roulement des récréations de 15 minutes (2 à 3 classes à la fois selon les effectifs) avec battement de 5 minutes et mise en place d'un sens de circulation pour éviter les croisements de flux
- > Passage aux toilettes systématique avant l'accès à la cour : condamnation d'un urinoir sur 2, décalage des horaires de fréquentation des WC d'une classe à l'autre (calés sur les horaires échelonnés des temps de récréation), présence d'un agent municipal aux horaires de passage aux toilettes pour faciliter la gestion des flux et effectuer la désinfection après chaque passage.
- > Entrée côté grille et bureau, sortie côté WC, comme pour l'accueil.
- > Espace de la cour séparé en 2 à 3 espaces distincts (marquage au sol ou délimitation visuelle)
- > Chaque enseignant est de service et accompagne sa classe : toujours au moins 2 enseignants présents simultanément (permet une surveillance renforcée et la possibilité de soigner un enfant si besoin)
- > Nécessité de respecter scrupuleusement les horaires afin de ne pas nuire à l'organisation définie
- > Interdiction d'utiliser du matériel qui passe de main en main (ballon, jeux de cour...), pas de jeu venant de la maison
- > Afin d'optimiser le moment de récréation et d'éviter les contacts, proposer des activités ludiques qui permettent de préserver la distanciation sociale
- > En cas d'intempérie, le préau étant plus exigü et confiné, préférer les activités ludiques au sein de la classe
- > Possibilité de venir avec un goûter sans possibilité de l'échanger ou de le partager.

#### **10. Organisation de la pause méridienne**

- > Organisation municipale : service à table de repas froids dans le restaurant scolaire. Afin d'éviter le déplacement des enfants dans le restaurant scolaire, le self sera fermé. Les aliments seront servis à table et l'eau sera désormais servie par les adultes. Les animateurs municipaux viennent chercher les élèves demi-pensionnaires dans les classes (un animateur pour chaque groupe-classe). Une fois les élèves déjeunant au restaurant scolaire pris en charge, les enseignants accompagnent les élèves externes jusqu'à la grille de sortie.
- > Rencontres régulières avec les référents de sites municipaux pour évaluer la situation et procéder aux éventuels besoins de réajustement, aussi bien pour le temps de pause méridienne que sur les autres temps périscolaires.

#### **11. Mesures sanitaires**

- > masques : obligatoire pour tous les adultes accédant à l'école à raison de 2 par jour (enseignants, personnels municipaux, parents venant en rendez-vous) L'accueil des élèves est conditionné à la mise à disposition de ces matériels indispensables. Stock de masques pédiatriques pour les enfants qui présentent des symptômes, dans l'attente de leur reprise par la famille.
- > gants : pour les enseignants (soins à donner, manipulation de matériel qui a pu être touché...), pour les agents municipaux (nettoyage, désinfection). Pour la consultation de documents comme des livrets de famille ou des carnets de santé lors des admissions, privilégier l'envoi préalable des documents nécessaires par mail.
- > points d'eau disponibles : un point d'eau dédié à chaque classe devant chaque porte de classe
- > utilisation de ces points d'eau au cours de la journée : un par un, avant d'entrer en classe, après les récréations, avant et après chaque repas, avant et après le passage aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, après avoir manipulé des objets possiblement contaminés, avant de quitter l'école.
- > présence de savon, de gel hydroalcoolique : veiller à la présence de savon, de gel hydroalcoolique et de papiers essuie-mains, anticiper les recommandes pour éviter des pénuries.
- > nettoyage et désinfection des locaux : définition d'un plan de nettoyage des locaux quotidien, nettoyage et désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés à l'aide de produits conformes aux normes indiquées dans le protocole sanitaire (avant l'arrivée des élèves)

Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour les zones les plus fréquemment touchées (sanitaires, lavabos, chasses d'eau, interrupteurs, poignées de portes et de fenêtre, rampes d'escaliers, matériels utilisés dans les classes...), vider les poubelles tous les jours, aérer régulièrement les locaux.

## **12. Remarques**

- > Un enfant présentant des symptômes à l'école ne sera pas accepté. Il sera rappelé aux parents de prendre leur température chaque matin. Si un enfant présente des symptômes au cours de la journée, il sera immédiatement isolé (avec un masque pédiatrique). Les parents seront contactés pour une reprise immédiate. L'IEN et la cellule académique seront alertés, ainsi que les services municipaux via les référents de sites.
- > Mettre à jour si besoin la liste des numéros de téléphone des parents et leur demander d'être joignables en permanence
- > Un enfant ne respectant les conditions sanitaires et les mesures de distanciation sociale ne pourra pas être accueilli.
- > PAI : Les enfants présentant un risque sévère (mucoviscidose...) ne seront pas acceptés en présentiel et devront poursuivre l'enseignement à distance.
- > Les conditions sanitaires étant très contraintes, il sera précisé que les règles sont à respecter scrupuleusement et qu'aucune exception ne sera accordée.

M. MARTIN demande aux membres du Conseil d'Ecole s'ils ont des questions à poser sur le protocole présenté et souhaite recueillir leurs avis.

Les représentants de parents d'élèves n'ont pas de question sur le volet scolaire du protocole et précisent que ce dernier leur paraît très clair et très rassurant.

Ils émettent cependant des réserves quant aux temps périscolaires. M. MARTIN les rassure concernant les temps de NAP du lundi après-midi et de pause méridienne. Une rencontre avec les référents périscolaires a permis d'harmoniser et de coordonner les temps scolaires et périscolaires à la fois au niveau des horaires et des modalités du protocole. En effet, de nombreuses adaptations sont prévues, notamment pour éviter les brassages entre classes.

Les représentants de parents d'élèves demandent à obtenir davantage d'informations concernant les accueils périscolaires du matin et du soir, ainsi que sur l'ALSH du mercredi après-midi.

Mme KOENIG demande si la première partie de fréquentation de l'accueil périscolaire du soir (en raison de l'échelonnement des sorties et sur les horaires habituellement dédiés à l'étude) sera gratuite ou pas.

M. VAN DER ELST prend note de ces demandes et informe les membres du Conseil d'école qu'il transmettra ces questions à l' élu concerné.

## **4. Questions diverses**

### **a) Impact sur les sorties et manifestations**

M. MARTIN précise que les nombreuses sorties prévues au printemps et manifestations (spectacles, expositions, restitutions de projets, soirée porte-ouverte du 5 juin, fête de l'école et kermesse du 26 juin) sont toutes annulées.

Les projets qui peuvent l'être seront reportés à l'année scolaire prochaine.

M. VAN DER ELST précise que la Municipalité accompagnera comme toujours l'équipe enseignante de l'école dans ses nombreux projets pédagogiques de qualité. M. MARTIN l'en remercie sincèrement.

### **b) Ouverture de classe**

M. MARTIN informe les membres du Conseil d'école qu'une 19<sup>ème</sup> classe sera ouverte à la rentrée de septembre 2020. Il s'agira d'une 5<sup>ème</sup> classe de CE1 dédoublée.